

COMMUNE
d'Erqui-Gabrie

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

Enseignement Primaire

Devant Nous, Maire de la commune d'Erqui-Gabrie
département du Finistère, s'est présenté ce jour Vingt et un Octobre
mil neuf cent trente-sept, M^r Guirrec Jean P^{res}
né à Aspérec, département de Finistère
le 29 Octobre 1899, le quel nous a déclaré,
en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886, avoir
l'intention de prendre à Erqui-Gabrie (Cobé), la direction
de l'Ecole primaire privée spéciale aux * garçons * sans pensionnat
et cours d'adultes, en remplacement de M^r Salainy Guigou

En foi de quoi nous avons délivré à M^r Guirrec J^{es} P^{res}
récépissé de la présente déclaration, ainsi que les trois copies prescrites par l'ar-
ticle 138 du décret du 18 Janvier 1887.

En Mairie d'Erqui-Gabrie, les jours, mois et an que dessus.

Le registre est signé :

L'Instituteur déclarant, Guirrec Le Maire, Carquay

Pour copie conforme au registre :

Le Maire,



Cachet de la Mairie.

* Garçons ou filles.
* Avec ou sans.

Le déclarant n'a pas à signer cette pièce qui est la copie conforme de sa déclaration à la Mairie.
Le Maire seul doit la signer.

États d. Services
de Monsieur Guirio Jean François
né à Copéac le 29 octobre 1899
de 1919 à 1931.

Pendant les années scolaires 1919 à 1924 : adjoint à St Jean

de 1924 à 1929 : adjoint à Elliant

de 1929 à 1931 : Directeur d'école privée
à Saint Pierre Puiltignoy

Fait à St Pierre Puiltignoy le 20 Août 1931
Guirio

Evole p...
d'Esp... (S)

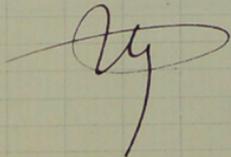
Changement de direction

)

Les se motifs d'opposition

Lumière 20 sept. 1931

L.S.



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Ecole ⁽¹⁾ privée de Lestonan (garçons)
en Erqui Gabéric

Monsieur Guirriec, Institut Directeur
Chargé de la ^e Classe

VISITE RAPIDE

Le directeur a dû s'absenter aujourd'hui et un autre maître est également absent pour raison de santé. 70 élèves suivent d'ailleurs les exercices de retraite de communion qui ont lieu au bourg (4 km).

Je trouve les autres dans la cour, sous la surveillance d'un adjoint et d'un maître.

Dans ces conditions je ne me suis pas fait présenter les registres. Le soir, le directeur est venu à mon bureau me donner des explications au sujet de son absence momentanée et de celle de son adjoint.

L'Institut

L'Inspecteur primaire de la circonscription

de Lannepoul 1^{er}



Dugues

N. B. — Compte sera tenu des observations consignées dans le présent bulletin de visite rapide pour l'établissement du bulletin d'inspection portant la note de mérite.

(1) Publique ou Privée.

COMMUNE

d'Erqui-Gabriel.

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

Enseignement Primaire

Devant Nous, Maire de la commune d'Erqui-Gabriel
 département du Finistère, s'est présenté ce jour quatorze août
 mil neuf cent trente-trois, M. Bidelle François
 né à Lambézellec, département du Finistère
 le dix sept août mil huit cent quatre vingt dix huit lequel nous a déclaré,
 en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886, avoir
 l'intention de prendre à Erqui-Gabriel, la direction
 de l'Ecole primaire privée spéciale aux (1) garçons (2) sans pensionnat,
 classe enfantine et cours d'adultes (3), en remplacement de M. Guirice

17 AOÛT 1936

En foi de quoi nous avons délivré à M. Bidelle François
 récépissé de la présente déclaration, ainsi que les trois copies prescrites par l'ar-
 ticle 158 du décret du 18 Janvier 1887.

En Mairie d'Erqui-Gabriel, les jour, mois et an que dessus.

Le registre est signé :

L'Institutur déclarant, _____ Le Maire, signé: P. Jauguy.

Pour copie conforme au registre :

Le Maire, _____

Jauguy



(1) Garçons ou filles.
 (2) Avec ou sans.
 (3) Biffer les indications inutiles.

Le déclarant n'a pas à signer cette pièce qui est la copie conforme de sa déclaration à la Mairie.
 Le Maire seul doit la signer.

ACADÉMIE
de
RENNES

INSPECTION ACADÉMIQUE
DU FINISTÈRE

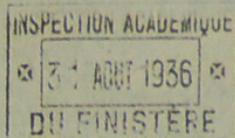
L'INSPECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES,
en résidence à Quimper,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Instruction Publique,

Certifie avoir reçu le dix sept août
mil neuf cent trente six, de M. NEDELEC
François, né le dix sept mai mil huit cent qu
quatre vingt dix huit à Lambézellec, un
dossier complet d'ouverture d'une école
primaire élémentaire privée spéciale aux
garçons sans pensionnat à Odet en Ergué-
Gabéric, en remplacement de M. GUIRIEC.

Quimper, le 17 août 1936
L'Inspecteur d'Académie,



L'Inspecteur primaire de Chateaulin
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Finistère



J'ai l'honneur de vous rendre compte, en réponse à votre demande de renseignement concernant ..*Boussier Nidelle Françoise*.. né le ..*17.04.1898* à ..*Lambertzelles*.., que l'enquête à laquelle je me suis livré sur son séjour à ..*Broffray*.. de ..*1916* à ..*1927*.., n'a fourni sur sa conduite et sa moralité aucun motif d'opposition à l'ouverture d'une école privée.

Chateaulin le ..*30*.. août... 1936

L'Inspecteur primaire

H. Tch

Je soussigné, F. Nédélec,
directeur d'École primaire à
Houyouz, déclare se trouver adjoint
à Brasparts en 1926-27 et enseigner
à Houyouz en qualité de directeur
d'École primaire depuis cette date jusqu'à
ce jour

Si j'ai

F. Nédélec

INSPECTION PRIMAIRE

de Lunijé 1:

L'Inspecteur de l'Enseignement Primaire

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

J'ai l'honneur de vous informer qu'il n'existe à ma connaissance - après enquête aucun motif d'opposition, d'ouverture de l'école privée de garçons que M^{me} Hédelée François se propose d'ouvrir à Éguez-Fabrière (Lestouan).

W.F.^h 1936
L. JPⁿ

Duguy

INSPECTION ACADEMIQUE
DU FINISTÈRE

Quimper, le 17 OCT. 1936 193

L'Inspecteur d'Académie du Finistère

à Monsieur Tedelec Institututeur privé à
Leguè-Gaberie

J'ai l'honneur de vous retourner :

1° Votre acte de naissance ;

2° Votre diplôme de Brevet (1) *élémentaire*

3° Votre Certificat de nationalité ;

4° Le plan de votre école (2)

5°

Ces pièces étaient jointes à votre déclaration d'ouverture d'une Ecole
primaire élémentaire privée *de garçons* avec (3)

Je vous prie de vouloir bien me retourner cette lettre après avoir daté
et signé le récépissé ci-dessous.

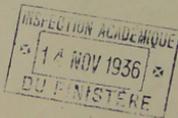
L'Inspecteur d'Académie,

Yver

Reçu les pièces désignées ci-dessus.

A *Leguè-Gaberie* le *22 oct.* 1936

Tedelec



(1) Élémentaire ou Supérieur.

(2) En cas d'Internat, inscrire la mention suivante : complété par la mention prévue par l'article 173 du décret organique du 18 janvier 1887.

(3) De garçons ou de filles, ou mixte.

(4) Avec C. C^o, Internat, Cours d'adultes.

MAIRIE D'ERGUÉ-GABÉRIC, (Finistère)

---:---:---:---:---:---

CERTIFICAT D'AFFICHE D'UNE DECLARATION CONCERNANT L'OUVERTURE
D'UNE ECOLE LIBRE.

Le Maire de la commune d'Ergué-Gabéric, canton de Quimper, arrondissement de Quimper, département du Finistère, certifie qu'il a fait afficher, le 14 août 1936, à la porte de la Mairie, pour y demeurer pendant un mois, la déclaration d'abonnement en date de ce jour, par laquelle le Sieur Nédélec François, Instituteur libre, lui a annoncé l'intention d'ouvrir dans cette commune, une école primaire libre, située près d'Odet.

Fait en Mairie, le 20 août 1936.

Le Maire.



[Handwritten signature]

